

**« A7O TRANSPORTS »
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
siège social : 9 Lot le Pré Fleuri – Rue du Pré Fleuri
13180 Gignac la Nerthe
RCS d'Aix en Provence n°940 580 632**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Les soussignés

- Monsieur Laurent ACCETTO
- Monsieur Pascal ROSTOLL

SEULS associés de la société « A7O TRANSPORTS » désignée en entête des présentes, propriétaires de la totalité des titres de ladite société, à savoir mille (1.000) actions,

ONT CONVENU A L'UNANIMITE CE QUI SUIT :

- Nomination du directeur général
- Nomination du Gestionnaire de transports

PREMIERE DECISION :
(nomination du Directeur Général)

La collectivité des associés **Nomme en qualité de Directeur Général :**

- Monsieur Pascal, Emmanuel, Emile ROSTOLL, né le 29 septembre 1967 à Arles (Bouches du Rhône - 13200) de nationalité française, domicilié à Saint Cannat (13760) 2 rue Jambon

à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président. Il assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Directeur Général ainsi nommé, déclare qu'il accepte les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION :**(nomination du Gestionnaire de Transports)**

La collectivité des associés **Nomme en qualité de Gestionnaire de Transports :**

- Monsieur Pascal, Emmanuel, Emile ROSTOLL, né le 29 septembre 1967 à Arles (Bouches du Rhône - 13200) de nationalité française, domicilié à Saint Cannat (13760) 2 rue Jambon

titulaire de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier n° MP930511164 délivrée le 15 novembre 2005 par la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

Cette nomination prend effet à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION :**(pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses décisions pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

Le présent acte qui constate les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations.

Signataires	Signatures
Laurent ACCETTO	 Signé par : A507121F0C9E42D...
Pascal ROSTOLL	 Signé par : 664A9F5EAD644F8... « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général3